

31.08.2004 - 15:37 Uhr

Politique familiale Il ny plus quaux actes à suivre

Berne (ots) -

L'Union syndicale suisse (USS) accueille avec satisfaction l'idée qu'à l'avenir la politique familiale soit coordonnée et poursuivie de ce fait aussi des buts précis. Le Rapport sur les familles 2004 et le matériel de base existant constituent d'importants instruments pour y parvenir. La politique familiale doit poursuivre des buts sociaux et d'égalité des sexes, c'est-à-dire empêcher la pauvreté des familles et aider les mères et les pères qui exercent une activité lucrative à concilier profession et famille. Il est à cet effet judicieux de mieux coordonner les activités des acteurs présents à tous les niveaux. Outre le développement qualitatif des structures de prise en charge extra familiale des enfants, des mesures sociales ciblées s'imposent, comme l'uniformisation et le relèvement des allocations familiales, ainsi que la demande d'initiative populaire « Pour de plus justes allocations pour enfant ! » qui a été déposée à la Chancellerie fédérale. Comme ces mesures de politique familiale coûteront de l'argent, il s'agit de mettre à disposition les moyens financiers nécessaires à leur engagement.

Que l'État doit jouer un rôle plus important à ce chapitre et qu'on ne peut pas abandonner la politique familiale à la seule initiative privée, c'est ce que fait apparaître le rapport précité, qui met le doigt sur les lacunes existantes et les grandes différences constatées d'un canton ou d'une commune à l'autre. Les employeurs ont aussi un rôle important à jouer ici. Aujourd'hui déjà, la loi sur le travail les contraint à offrir aux personnes ayant des obligations familiales des conditions de travail qui en tiennent compte. Des mesures sont ici nécessaires pour que profession et famille puissent être conciliées dans les faits. Et un OUI au congé de maternité en est une condition.

Natalie Imboden (031 377 01 17), secrétaire centrale de l'USS en charge de la politique familiale se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100478790> abgerufen werden.